



GALA

DES DUBUC

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE SAGUENAY-LE FJORD

PRÉSENTÉ PAR

RioTinto | **100**
Saguenay
Lac-Saint-Jean

COLLABORATION SPÉCIALE



GUIDE
DE MISES EN CANDIDATURE

23^e
ÉDITION

LE GALA DES DUBUC DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAGUENAY-LE FJORD

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE DE NOS ENTREPRISES ET ORGANISATIONS!

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord (CCISF) désire souligner et reconnaître les performances des entreprises et organisations qui se sont démarquées au cours de l'année dans les différents secteurs économiques qui contribuent au dynamisme du territoire de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

La Chambre de commerce est donc fière de vous présenter ce guide qui fournit les directives nécessaires afin de préparer un dossier de candidature dans l'une ou l'autre des onze (11) catégories du « Gala des Dubuc ».

Chaque entreprise ou organisation peut déposer un dossier de candidature dans un maximum de deux (2) catégories.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Admissibilité générale

- L'entreprise ou l'organisation doit être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord (CCISF).
- Les membres de l'Aile jeunesse ne peuvent déposer une candidature puisqu'ils sont membres en tant qu'individu et non à titre d'entreprise ou d'organisation.
- Une entreprise ou une organisation qui devient membre de la CCISF après le 18 octobre 2026 demeure admissible. Toutefois, pour que sa candidature au Gala des Dubuc 2027 soit jugée recevable, l'adhésion devra être acquittée pour une période de deux (2) ans.

→ *Pour devenir membre, veuillez communiquer avec le ou la responsable du service aux membres au 418-543-5941, poste 224.*

- L'entreprise ou l'organisation doit être légalement constituée, être en affaires et exercer ses activités depuis au moins deux (2) ans au 22 janvier 2027, à l'exception de la catégorie « Startup ». Cette information sera validée à partir de la date d'inscription au Registraire des entreprises du Québec.

ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUE

- Pour la catégorie « **Industrie de la construction** », l'entreprise ou l'organisation doit détenir une licence RBQ valide au 22 janvier 2027.
- Pour la catégorie « **Startup** », l'entreprise ou l'organisation doit être en affaires depuis trois (3) ans ou moins au 18 octobre 2026 (l'information sera validée à partir de la date d'inscription au Registraire des entreprises).

PRÉSENCE ET CONTRIBUTION AU TERRITOIRE

- L'entreprise ou l'organisation doit avoir une place d'affaires sur le territoire desservi par la CCISF et y exercer des activités significatives.
- La présence d'une place d'affaires à elle seule ne constitue pas un critère suffisant d'admissibilité. L'entreprise ou l'organisation doit également démontrer un ancrage significatif dans la région.
Cet ancrage peut notamment se traduire par l'exercice d'activités d'affaires sur le territoire, la réalisation d'investissements, l'implication dans le milieu ou la génération de retombées économiques concrètes pour la région.

ÉQUITÉ ET CONTEXTE D'ÉVALUATION

Une entreprise ou une organisation doit démontrer une autonomie décisionnelle et opérationnelle ainsi qu'une capacité à générer des revenus par ses activités, en complément des autres sources de financement dont elle peut bénéficier.

L'évaluation des candidatures tient compte du contexte dans lequel l'entreprise ou l'organisation évolue, notamment de son autonomie décisionnelle et opérationnelle, des ressources à sa disposition et des défis inhérents à son modèle d'affaires.

À titre d'exemple, l'entreprise ou l'organisation démontre la présence d'intérêts ou de centres décisionnels régionaux, notamment par l'entremise d'une direction locale, d'administrateurs régionaux ou d'une équipe de gestion disposant de l'autorité nécessaire pour mener ses activités sur le territoire.

INADMISSIBILITÉS

- Les entreprises ou organisations dans lesquelles la présidence de la CCISF exerce une fonction de dirigeant, d'administrateur ou d'employé.
- Les entreprises ou organisations dans lesquelles un membre du jury exerce une fonction de dirigeant, d'administrateur ou d'employé.
- Les entreprises ou organisations dans lesquelles un membre du conseil d'administration de la CCISF exerce une fonction de dirigeant, d'administrateur ou d'employé.

LE COMITÉ DU JURY

L'évaluation des candidatures, la sélection des finalistes et le choix des lauréats relèvent exclusivement d'un jury externe et indépendant de la CCISF. Composé de représentants issus de divers secteurs d'activité et impliqués dans le développement socioéconomique du territoire, le jury analyse les dossiers soumis et détermine les finalistes et les lauréats dans chacune des catégories.

Le jury sélectionne un minimum de deux (2) et un maximum de trois (3) finalistes dans chaque catégorie.

Les finalistes et les gagnants sont sélectionnés en fonction des critères d'évaluation propres à chacune des catégories.

DATE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite pour déposer un dossier de candidature dûment complété est le **vendredi 22 janvier 2027, à midi**.

Aucun document additionnel ne sera accepté après cette date.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

Pour toute question relative au contenu de ce document ou pour obtenir des précisions concernant l'une ou l'autre des catégories, veuillez communiquer avec :

Amélie Chrétien

Responsable projets spéciaux,
appui événementiel et liaison partenaire
418-543-5941, poste 222
projet@ccisf.ca

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies dans le cadre du processus de candidature demeurent confidentielles et sont utilisées uniquement aux fins d'évaluation des candidatures reçues.

COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

ÉTAPE 1

Complétez le formulaire d'inscription et retournez-le à la CCISF

Complétez le formulaire d'inscription de la page 12 en répondant à toutes les questions et en sélectionnant la ou les catégories dans lesquelles vous souhaitez déposer votre candidature (maximum de deux catégories par entreprise ou organisation).

Une fois le formulaire complété, transmettez-le par courriel à l'adresse **projet@ccisf.ca**. Après réception de votre formulaire, le questionnaire correspondant à la ou aux catégories sélectionnées vous sera acheminé.

ÉTAPE 2

Complétez le questionnaire

Complétez le questionnaire Word qui vous sera transmis par courriel suivant la réception de votre formulaire d'inscription. Aucun autre document ne sera accepté.

NOTE

Il est obligatoire d'utiliser le questionnaire Word fourni afin de faciliter l'évaluation des candidatures par le jury, entièrement externe et indépendant de la CCISF, et de respecter l'espace alloué pour chacune des questions.

ÉTAPE 3

Retournez le questionnaire ainsi que votre logo

Une fois le questionnaire complété, retournez-le par courriel avant le **vendredi 22 janvier 2027 à midi**, à l'adresse **projet@ccisf.ca**. Aucun document supplémentaire ne sera accepté.

Il est également important de joindre votre logo en format vectoriel (.ai) lors de l'envoi de votre dossier.

IMPORTANT

Le formulaire d'inscription permet à la CCISF de valider votre inscription et de vous transmettre le questionnaire approprié. L'admissibilité finale d'une candidature est déterminée par le jury externe à la suite de l'analyse du dossier complet.

LES CATÉGORIES

Dans le cadre du **Gala des Dubuc 2027**, la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord propose **onze (11) catégories**. Une entreprise ou une organisation peut soumettre sa candidature dans un maximum de **deux (2) catégories**.

NOTE

Une entreprise ou une organisation ne peut soumettre une candidature dans une catégorie remportée au cours des trois (3) dernières années. Elle peut toutefois déposer sa candidature dans une autre catégorie.

LE DUBUC

Le trophée tant convoité se nomme le Dubuc. Il rend hommage à un grand bâtisseur de notre région : l'homme d'affaires J.E.A. Dubuc. Cette sculpture originale, créée par l'artiste baie-riverain Giuseppe Benedetto, symbolise un personnage dégageant la force et le courage nécessaires pour la réussite en affaires. Le personnage tient bien haut la fleur emblème du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la gaillarde, symbole de l'ingéniosité.



■ DÉFI TERRITORIAL (MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY)

Le prix **Défi territorial (MRC du Fjord-du-Saguenay)** est attribué à toute entreprise dont le siège social et/ou une place d'affaires sont sur le territoire de l'une ou l'autre des treize (13) municipalités faisant partie de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'entreprise doit démontrer qu'elle a généré des retombées économiques significatives et qu'elle s'est démarquée par sa croissance constante et sa contribution au développement de son milieu.

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Retombées sur le territoire
- Main-d'œuvre
- Modèle d'affaires
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Outils numériques
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

Les 13 municipalités admissibles pour cette catégorie

- Bégin
- Ferland-et-Boilleau
- L'Anse-Saint-Jean
- Larouche
- Petit-Saguenay
- Rivière-Éternité
- Saint-Ambroise
- Saint-Charles-de-Bourget
- Saint-David-de-Falardeau
- Saint-Félix-d'Otis
- Saint-Fulgence
- Saint-Honoré
- Sainte-Rose-du-Nord

■ DÉTAILLANT, DISTRIBUTION ET E-COMMERCE

La catégorie **Détaillant, distribution et e-commerce** englobe tous les secteurs du commerce de détail, de la distribution et du commerce en ligne tout en faisant référence à la qualité exceptionnelle de la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise.

Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Animaleries
- Boutiques et magasins (vêtements, fleurs, décoration, articles de cuisine, équipements de sports, musique, livres et journaux, etc.)
- Dépanneurs et stations-service
- Épiceries
- Marchands de véhicules automobiles et récréatifs ainsi que de leurs pièces
- ...

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Main-d'œuvre
- Expérience client
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Outils numériques
- Pérennité

■ EMPLOYEUR D'EXCEPTION

La catégorie **Employeur d'exception** récompense une stratégie d'avant-garde au niveau de la mise en place de pratiques innovantes en gestion des ressources humaines. Cette catégorie vise à mettre à l'honneur des entreprises ayant amélioré leur environnement de travail à partir des politiques de productivité de ressources humaines en place. De plus, elle favorise les innovations normatives et les certifications (ex. Entreprise en santé, Employeur remarquable, Conciliation famille-travail, etc.).

Critères d'évaluation :

- Développement des compétences
- Main-d'œuvre
- Modèle d'affaires
- Reconnaissance
- Rayonnement
- Outils numériques en ressources humaines
- Innovations normatives et certifications en ressources humaines

■ ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

La catégorie **Entrepreneuriat collectif** reconnaît les organisations qui exercent des activités économiques à des fins sociales et qui sont administrées de façon collective, selon une gouvernance démocratique et indépendante des organismes publics. Bien ancrées dans leur milieu, elles contribuent à la vitalité socioéconomique de leur communauté tout en visant une viabilité économique. Cette catégorie s'adresse notamment aux coopératives, aux mutuelles ainsi qu'aux organismes à but non lucratif exerçant des activités marchandes par la vente ou l'échange de biens ou de services.

Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

Toutes organisations avec une gouvernance démocratique par les membres dans tous secteurs confondus (agroalimentaire, arts et culture, commerce de détail, immobilier collectif, loisirs, manufacturier, médias et communication, tourisme, services aux entreprises, services aux personnes, santé, transport, TIC, etc.).

- Coopératives funéraires
- Coopératives forestières
- Entreprises d'aide à domicile
- Médias (journaux locaux, radios communautaires, Web)
- Centres de travail adapté
- Organismes de loisir et de tourisme

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Modèle d'affaires
- Outils numériques
- Vie démocratique
- Mobilisation du milieu
- Qualité des emplois
- Retombées dans le milieu social et économique
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

■ INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

La catégorie **Industrie de la construction** s'adresse aux entreprises œuvrant dans le domaine de la construction générale et des métiers spécialisés. Elle reconnaît les organisations qui se distinguent par la qualité de leurs réalisations, leurs pratiques d'affaires et leur contribution au développement du territoire. Elle est ouverte aux entrepreneurs généraux, aux entrepreneurs spécialisés et à toute entreprise contribuant de façon significative à la réalisation de projets de construction.

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Détenir une licence RBQ valide au moment du dépôt de la candidature.

Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Entrepreneur général
- Maçonnerie
- Peinture
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Climatisation
- Location de grue
- Installation de clôture
- Échafaudage
- Terrassement
- ...

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Réalisations
- Gestion de projets
- Outils numériques
- Main-d'œuvre
- Modèle d'affaires
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

■ MANUFACTURIER ET TRANSFORMATEUR

La catégorie **Manufacturier et transformateur** reconnaît les entreprises qui fabriquent, produisent ou transforment des biens, des aliments, des matières premières ou des ressources naturelles. Elle regroupe les entreprises manufacturières ainsi que les organisations œuvrant dans toute activité de fabrication ou de transformation. Elle met en valeur les organisations qui se distinguent par leur performance, leurs réalisations et leurs pratiques d'affaires.

Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Fabrication d'aliments (produits laitiers, viande, boulangerie, mise en conserve, etc.)
- Fabrication d'asphalte et de matériaux d'asphalte
- Fabrication de boissons (distillerie, brasserie, etc.)
- Fabrication de meubles
- Fabrication de produits en bois
- Fabrication de produits métalliques (incluant gravure et estampage)
- Fabrication de vêtements, d'accessoires vestimentaires et de produits en cuir
- Impression
- Première transformation des métaux
- Produits en argile, verre, ciment, béton, chaux et en gypse
- Usines de fabrication du papier/carton
- ...

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Performance globale
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Main-d'œuvre
- Modèle d'affaires
- Réalisations
- Pérennité

■ MICROENTREPRISE ET TRAVAILLEUR AUTONOME

La catégorie **Microentreprise et travailleur autonome** fait référence soit aux très petites entreprises employant moins de 5 salariés (incluant le ou les propriétaires), soit aux personnes travaillant pour elles-mêmes et non pour le compte d'une autre personne.

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Réalisations
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Modèle d'affaires
- Outils numériques
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

■ SERVICE

La catégorie **Service** fait référence aux réalisations exceptionnelles dans le domaine des services publics, aux entreprises et aux particuliers. Elle met en lumière les organisations qui ont fait preuve d'excellence dans la prestation de services et dans l'ensemble de la gestion de l'entreprise.

Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Architecture, génie et services connexes
- Coiffure et esthétique
- Conception de systèmes informatiques et services connexes
- Photographie
- Publicité et services connexes
- Restaurants
- Services de comptabilité
- Services funéraires
- Services juridiques
- Services spécialisés de design
- Soins de santé (cabinets de médecins, dentistes et autres praticiens)
- Soins pour animaux
- Traduction et interprétation
- ...

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Réalisations
- Main-d'œuvre
- Modèle d'affaires
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Outils numériques
- Pérennité

■ STARTUP

Le Dubuc de la catégorie **Startup** est attribué à une entreprise ou à une organisation en activité depuis trois (3) ans ou moins. Elle évalue différentes stratégies et actions mises en place sur lesquelles les bases de l'entreprise sont fondées.

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Pour la catégorie Startup, l'entreprise ou l'organisation doit être en affaires depuis trois (3) ans ou moins au 18 octobre 2026 (l'information sera validée à partir de la date d'inscription au Registraire des entreprises).

Critères d'évaluation :

- Développement de marchés
- Enjeux
- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Outils numériques
- Main-d'œuvre
- Modèle d'affaires
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

■ TOURISME ET ÉVÉNEMENT

La catégorie **Tourisme et événement** fait référence à la qualité des produits et/ou événements touristiques offerts, ainsi qu'aux stratégies mises en place afin de promouvoir leur offre et faire rayonner la région.

Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Activités et événements culturels
- Attraites touristiques
- Festivals
- Hôtels et gîtes
- Sites touristiques
- Spectacles
- ...

Critères d'évaluation :

- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés régional et/ou hors région
- Outils numériques
- Main-d'œuvre
- Modèle d'affaires
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

■ TRANSFERT D'ENTREPRISE ET RELÈVE

La catégorie **Transfert d'entreprise et relève** met de l'avant une organisation qui a réussi avec succès un transfert d'entreprise ou dont le transfert est en cours. Si le transfert est entièrement complété, celui-ci doit avoir été réalisé au cours des deux (2) dernières années.

Critères d'évaluation :

- Profil de la relève
- Rôle du cédant
- Support au transfert
- Plan de relève
- Modèle d'affaires



IMPORTANT – Validation de l'admissibilité

Le présent formulaire d'inscription permet à la CCISF de valider le statut de membre en règle de l'entreprise ou de l'organisation ou, le cas échéant, d'entreprendre les démarches nécessaires afin de régulariser son adhésion.

Il demeure de la responsabilité de l'entreprise ou de l'organisation de s'assurer qu'elle satisfait aux critères d'admissibilité de la ou des catégories visées, tels que définis dans le présent Guide de mise en candidature.

La CCISF n'évalue pas les dossiers de candidature et ne peut, à partir du seul formulaire d'inscription, confirmer l'admissibilité d'une entreprise ou d'une organisation à une catégorie. L'analyse de l'admissibilité et l'évaluation des candidatures relèvent exclusivement du jury, composé de membres externes et indépendants de la CCISF.

Par conséquent, une candidature peut être jugée inadmissible à la suite de l'analyse du dossier complet, même si le formulaire d'inscription a été accepté. En cas de doute quant à l'admissibilité d'une entreprise ou d'une organisation, la CCISF pourra fournir des renseignements généraux sur les critères applicables, sans toutefois se prononcer sur l'admissibilité finale d'une candidature, laquelle relève exclusivement du jury.

Nom de l'entreprise ou de l'organisme _____

ATTENTION tel que vous désirez qu'il soit inscrit sur le trophée si vous êtes récipiendaire

Année de fondation _____ Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____

Adresse _____ Ville _____ Code postal _____

Personne contact _____ Fonction _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

Courriel _____ Site Internet _____

Nom de la page Facebook entreprise _____

Nom de la page Instagram entreprise _____

Nom de la page LinkedIn entreprise _____

Comment avez-vous entendu parler du Gala? _____

Avez-vous déjà remporté un Dubuc dans les dernières années? ☐ Oui ☐ Non Année(s) _____

DEUX CATÉGORIES MAXIMUM :

☐ **DÉFI TERRITORIAL (MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY) :**
Bégin, Ferland-et-Boileau, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et Sainte-Rose-du-Nord.

☐ **DÉTAILLANT, DISTRIBUTION ET E-COMMERCE**

☐ **EMPLOYEUR D'EXCEPTION**

☐ **ENTREPRENEURIAT COLLECTIF**

☐ **INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

Détenir une licence RBQ valide

Veuillez inscrire votre numéro de licence RBQ : _____

☐ **MANUFACTURIER ET TRANSFORMATEUR**

☐ **MICROENTREPRISE ET TRAVAILLEUR AUTONOME**

☐ **SERVICE**

☐ **STARTUP**

Entreprise enregistrée depuis moins de 3 ans

☐ **TOURISME ET ÉVÉNEMENT**

☐ **TRANSFERT D'ENTREPRISE ET RELÈVE**

Veuillez retourner ce formulaire à la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord afin de valider votre inscription à l'adresse suivante : projet@ccisf.ca.

Un questionnaire correspondant à votre ou vos catégorie(s) à compléter vous sera acheminé par courriel et devra être complété avant le **22 janvier 2027, à midi**.

SERVICE DE RÉDACTION

☐ Je désire utiliser le service de rédaction

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord offre un service de rédaction aux entreprises qui auraient besoin d'aide pour bâtir leur questionnaire. Les coûts de ce service sont de 575 \$, ce qui comprend une entrevue téléphonique, la rédaction des textes de l'ensemble du questionnaire et la révision linguistique (places limitées). Toutefois, **une entreprise intéressée à faire appel à ce service doit le faire avant le 18 décembre 2026**. Vous devez communiquer avec Amélie Chrétien de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord au 418-543-5941, poste 222 ou par courriel à projet@ccisf.ca.